

l'Étudiant

Les métiers de

la navigation fluviale



Capitaine

Matelot timonier

Logisticien

Commandant

Commissaire de bord

Pilote

Chef d'entreprise artisanale



Un secteur en mutation

Le transport fluvial dispose de nombreux atouts que l'on redécouvre aujourd'hui alors que le « tout-routier » montre ses limites. Peu polluant, il concilie les nécessités économiques et le respect de l'environnement. Sûr et fiable, il enregistre peu d'accidents et garantit la ponctualité des livraisons. Souple et adaptable, il transporte une large gamme de produits. Européen, il permet de naviguer sur 38 000 km de voies navigables.

Après avoir traversé un quart de siècle de crise, le secteur enregistre une croissance de 30 % depuis dix ans. L'emploi y est garanti, et la bonne santé du tourisme fluvial offre également des opportunités tant pour la navigation que dans les équipes embarquées de restauration, d'hôtellerie ou d'animation.



Copyright VNF Pierre Cheuva

Relève et professionnalisme.

La batellerie se trouve aujourd'hui à un tournant « démographique » : près du tiers des effectifs des entreprises artisanales de transport fluvial prendront leur retraite au cours des prochaines années. Les armateurs anticipent également sur leurs besoins pour faire face au départ en retraite d'une partie des pilotes et au développement du tourisme fluvial.

La profession dans son ensemble est désormais confrontée à une pénurie de personnel navigant qualifié. Au-delà du vivier traditionnel de la batellerie, le recrutement est élargi aux gens « d'à terre », et les opportunités pour une promotion accélérée sont d'autant plus nombreuses.

Marchandises

et passagers

La navigation fluviale se subdivise en deux grandes familles : le transport de marchandises d'une part, et le transport de passagers d'autre part, où se côtoient armements fluviaux et batellerie artisanale. Deux statuts coexistent : d'un côté, des équipages salariés, embarqués à la journée ou à la semaine à bord de bateaux transportant des passagers ou à bord de convois industriels ; de l'autre, des entreprises individuelles où l'on travaille le plus souvent en famille.

Le transport de marchandises

Péniches, pétroliers, porte-conteneurs, convois poussés de plusieurs barges... les 1 900 unités que compte la flotte française permettent de transporter tous types de marchandises, quels que soient leur tonnage ou leur nature.

Le transport fluvial est particulièrement actif sur les bassins de la Seine, du Rhône, de la Moselle et du Rhin - artère maîtresse du réseau européen -, sur l'axe Dunkerque-Escaut et sur le réseau navigable du Nord-Ouest européen.

Le timonier ou l'aspirant capitaine

Les équipages les plus nombreux, à bord de pousseurs de ligne ou de navires de croisière, peuvent comporter dans leurs rangs un profil spécifique, celui de timonier ou « premier matelot ». C'est le poste qu'occupe Arthur Marcellin qui, en qualité de véritable bras droit du capitaine, exécute toutes les tâches qui lui sont confiées et prend le relais en cas de besoin. Pour être timonier ou « premier matelot », il faut avoir au moins 18 ans, être titulaire du certificat de capacité, avoir une excellente connaissance de la voie navigable, des règles de navigation et de sécurité, maîtriser l'usage des instruments de bord, savoir tenir les documents de bord, exécuter les opérations de chargement et de déchargement. L'objectif pour tous les timoniers est de devenir capitaine après avoir acquis la maîtrise de la conduite.



Copyright VNF

Les marchandises acheminées. La voie d'eau constitue un mode de transport idéal pour acheminer des frets lourds et volumineux en grande quantité, en vrac ou stockés dans des conteneurs. Le transport fluvial permet par ailleurs d'évacuer déchets et déblais depuis les centres-villes jusqu'aux usines d'incinération et centres de recyclage. Mais la navigation se développe aussi autour de l'acheminement de marchandises à forte valeur ajoutée, comme les produits chimiques liquides, les matières dangereuses ou les transports exceptionnels comme ceux d'Airbus ou de la fusée Ariane.

Le transport de passagers

Près de la moitié des emplois navigants concernent le transport de passagers. Le tourisme fluvial est particulièrement actif sur les bassins du Rhin, de la Seine et du Rhône, mais également sur les canaux à petit gabarit, comme le canal du Midi.

Ce secteur d'activité propose un éventail de prestations allant d'une simple promenade touristique aux croisières de plusieurs jours à bord de péniches-hôtels ou de paquebots fluviaux de luxe. En plus des membres d'équipage, le transport de passagers requiert des personnes



chargées de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement et de la sécurité des passagers, embauchées pour l'essentiel dans le cadre de contrats saisonniers. Disponibilité, rigueur, bonne présentation, amabilité, maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères sont les pré-requis essentiels pour qui se destine au secteur du tourisme fluvial.

Être salarié d'une compagnie de navigation

Les compagnies de transport fluvial font appel à du personnel navigant salarié. Selon la taille de l'embarcation, l'équipage comprend plus ou moins d'échelons hiérarchiques. Sur les pousseurs de ligne (c'est-à-dire pour les trajets de longue distance), les équipages se relaient par bordées de deux équipes embarquées pendant sept jours. Dans cette exploitation en relève, les membres d'équipage habilités à piloter travaillent par quarts (tranches horaires de six heures) pour assurer une navigation vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Sur les pousseurs de manœuvre (qui évoluent dans un périmètre restreint), les équipages travaillent en continu, avec parfois des journées plus longues.



Copyright : lycée Emile-Mathis - Schiltigheim



Les avantages du salariat. C'est un métier d'équipe, très hiérarchisé, aux contraintes horaires indéniables mais aux avantages certains. « Le batelier salarié bénéficie d'un salaire fixe, de garanties sociales, de primes, de dix-sept jours de RTT et de cinq semaines de vacances », note Patrick Pouget, capitaine à la Compagnie française de transport. Sans compter que le salaire, fixe, « est très correct pour un matelot : à 19 ans, je touche environ 1 400 € mensuels et j'ai quatorze jours de repos par mois », insiste son fils Frankie.

Travailler comme artisan

Loin des horaires segmentés et du fonctionnement hiérarchisé du salariat, l'artisan batelier est seul maître à bord. Propriétaire de son matériel, il navigue souvent en famille, en alternant des tâches variées : conduite du bateau, manœuvres, entretien, gestion, partie commerciale... Il recherche ses transports lui-même ou par l'intermédiaire d'un courtier de fret ou commissionnaire de transport et gère son exploitation en toute indépendance. La contrepartie de cette liberté est parfois une activité en dents de scie, en fonction de la conjoncture. Néanmoins, la plupart des petites entreprises du secteur se portent bien, avec des chiffres d'affaires annuels pouvant aller jusqu'à 400 000 € selon la taille du bateau et le type d'exploitation.

Plus qu'un métier, un mode de vie. Pour les artisans, le bateau est à la fois instrument de travail et lieu de vie. Éloigné des standards sociaux des sédentaires, ce métier de plein air, très polyvalent, permet de travailler dans un cadre environnemental agréable. Ceux qui ont exercé cette profession y sont très attachés, ont pris goût à la grande liberté qu'elle procure et au plaisir d'une vie au fil de l'eau qui permet de voyager à travers la France et l'Europe.

POUR ALLER PLUS LOIN

- CAF (Comité des armateurs fluviaux), 8, rue Saint-Florentin, 75001 Paris, tél. 01.42.60.36.18, Internet : www.caf.asso.fr.
- CNBA (Chambre nationale de la batellerie artisanale), 34, rue du Télégraphe, 75020 Paris, tél. 01.43.15.96.96.
- VNF (Voies navigables de France), 175, rue Ludovic-Boutleux, BP 820, 62408 Béthune cedex, tél. 03.21.63.24.24, Internet : www.vnf.fr.



Copyright lycée Émile-Mathis – Schiltigheim

Le matelot

Âgé d'au moins 16 ans, le matelot contribue à la bonne marche du bateau en exécutant les ordres du capitaine. Omniprésent sur le pont, il prend part aux opérations de bord et effectue les tâches courantes d'entretien et de nettoyage du bâtiment. Participant aux manœuvres d'amarrage et de guidage et aux services de la cargaison, le matelot doit se montrer vigilant lors des passages délicats et faire remonter les informations à ses supérieurs. « On touche à tout : mécanique, électricité, vidange, moteur... et même au pilotage, qui est l'aspect le plus intéressant », résume David Hewusz, matelot de 25 ans. En basse saison, pendant « l'hivernage », le matelot s'occupe de l'entretien de la coque et des moteurs qu'il faut remettre en état.



Sa formation. Le CAP de navigation fluviale permet de devenir matelot et de naviguer sur tous types de bateaux. Sans ce



diplôme, il faut justifier de deux ans de navigation comme homme de pont pour pouvoir embarquer comme matelot.



Son salaire. Un matelot débutant est rémunéré de 1 300 à 1 500 € brut par mois, selon l'ancienneté.

Le capitaine ou pilote

Capitaine et pilote exercent une même fonction : la conduite d'un bateau de navigation intérieure. Seule nuance : le premier exerce dans le cadre du transport industriel de marchandises et des croisières fluviales, alors que le second se consacre plutôt à la promenade fluviale ou au pilotage fluvio-maritime.

Salarié d'une entreprise de transport fluvial, le capitaine a pour responsabilité de conduire à bon port les passagers ou la marchandise qui lui sont confiés. Lors du voyage, il veille à l'entretien du bateau et à la sécurité, respecte scrupuleusement les différentes réglementations

Les métiers de la logistique fluviale

L'activité de transport s'appuie sur des auxiliaires de transport qui assument des missions techniques, commerciales et administratives. En voici quelques-uns.

Le commissionnaire de transport définit une logistique du transport « porte-à-porte » qui propose au client un forfait correspondant à la gestion complète d'une chaîne de transport.

Le technico-commercial assure la mise en place des outils nécessaires à la vente, au sein des entreprises auxiliaires de transport ou dans les compagnies de navigation des ports fluviaux et fluvio-maritimes.

Le chef de marine assure essentiellement l'embauche et l'affectation des salariés et la gestion de la flotte fluviale.

Comment débiter ? Il n'existe pas de parcours type, mieux vaut cependant privilégier une formation en logistique de niveau bac + 2 (DUT ou BTS transport et logistique, cursus de l'ISNI) et approfondir ses connaissances sur le terrain. Au bout de plusieurs années d'expérience, le salaire mensuel net d'un chef de marine peut atteindre 3 800 à 4 500 €. Pour un commissionnaire de transport, le salaire mensuel varie selon le poste occupé (administratif, dispatch, commercial...) et l'ancienneté, il oscille entre 1 200 et 2 500 € net.



en matière de vitesse, d'éclairage et de signalisation. Responsable de la gestion commerciale des marchandises, le capitaine supervise également les opérations de ravitaillement et de conduite.



Sa formation. Capitaines et pilotes sont d'ex-matelots ayant acquis expérience et savoir-faire à bord comme timoniers, justifiant de tous les certificats et attestations requis, notamment le certificat général de capacité (permis de conduire) et l'attestation radar.



Son salaire. Les pilotes gagnent chaque mois de 1 800 à 2 500 € brut selon leur ancienneté et leurs horaires de travail. Côté transport de marchandises, sur les flottes industrielles, les capitaines perçoivent par mois de 2 000 € (comme timonier) à 3 000 € brut, en fonction de leur âge et de leur ancienneté.

Le commandant

Une fois capitaine, l'ultime promotion pour le batelier consiste à passer commandant.

Fin connaisseur de la voie d'eau et de la réglementation la concernant, le commandant est un homme d'expérience qui peut conduire et manœuvrer tous types de bateau, sur tous cours d'eau et en toutes circonstances. À lui d'informer immédiatement la direction de la compagnie des difficultés qu'il rencontre dans l'exécution de sa mission et de tout accident matériel ou corporel.

Garant de l'ordre, de la sécurité, de la discipline, de l'organisation et de la durée du travail des matelots, le commandant doit posséder l'autorité nécessaire pour manager l'équipage.

Il assure aussi la formation des jeunes à la conduite et contribue au perfectionnement du personnel. Homme de conciliation, il sait désamorcer les conflits naissants.



Sa formation. Un capitaine est désigné commandant en fonction de ses capacités et de son ancienneté.



Son salaire. Le salaire mensuel du commandant peut atteindre, en fonction de ses capacités et de son ancienneté, 4 000 € brut auxquels s'ajoutent des primes liées à l'éloignement ou à la rentabilité de l'exploitation de la flotte dont il a la responsabilité.



Le commissaire de bord

À bord des bateaux de croisière, le personnel navigant côtoie du personnel hôtelier. Véritable responsable du personnel hôtelier embarqué, le commissaire de bord dirige les serveurs, le personnel de cuisine et de cabine, mais n'interfère pas dans les affaires du personnel navigant, qui relèvent du commandant et du capitaine. « En charge des congés du personnel hôtelier et de la comptabilité, je m'occupe également de la gestion des stocks et j'organise la vie à bord », raconte Florian Knik, 27 ans, commissaire de bord chez CroisiEurope.

En plus de superviser son équipe, il appartient au commissaire de bord d'assurer le relationnel avec les passagers embarqués et d'organiser l'animation à bord avec le responsable de l'animation.



Sa formation. Les commissaires de bord ont souvent commencé leur carrière dans le tourisme, puis ont été formés au sein d'une société de transport fluvial.



Son salaire. Le commissaire de bord gagne chaque mois entre 2 000 et 2 300 € net.



Copyright VNF Pierre Cheuva



Le chef d'entreprise artisanale

À la tête d'une exploitation indépendante, propriétaire d'un ou plusieurs bateaux, le chef d'entreprise artisanale travaille généralement en famille. Seul maître à bord, il doit être capable de porter plusieurs casquettes (pilote, mécanicien, logisticien, gestionnaire, commercial...), mais peut être aidé par un matelot dans l'exercice quotidien de ses tâches.



Sa formation. Le CAP de navigation fluviale permet d'acquérir les techniques du matelotage et de la conduite d'un bateau. À cette formation de base, il est conseillé d'ajouter une formation axée sur la gestion d'entreprise, par exemple la Mention Complémentaire « transporteur fluvial » ou la formation de l'ISNI (Institut supérieur de la navigation intérieure). Pour pouvoir créer sa propre entreprise de batellerie, il faut par ailleurs être titulaire d'une ACP (attestation de capacité professionnelle, voir encadré page 14).



Son salaire. Dans le cas des artisans bateliers, il est impossible de parler d'un revenu moyen tant celui-ci peut varier selon des paramètres tels que la taille de l'unité fluviale, la nature des cargaisons transportées, ou le rythme de l'activité.

Un couple d'artisans bateliers témoin

Âgé de 36 ans, Fabio Leroy travaille à son compte depuis sa majorité. « J'ai été formé sur le tas, avec mes parents », annonce-t-il. Son épouse, fille de bateliers, a quitté son métier de couturière il y a douze ans pour suivre son mari sur l'eau. Le jeune couple originaire de l'Oise a longtemps effectué des trafics internationaux et transporté des céréales en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse et en Allemagne, en plus de leurs trafics sur tous les canaux de France. En raison des contraintes scolaires de leurs enfants, ils ont aujourd'hui choisi de rester sur les ports de la région parisienne : « Notre rythme de travail actuel, plus régulier, nous permet de nous organiser plus facilement », reconnaissent-ils. Leur quotidien s'organise désormais en fonction des chargements et déchargements chez leurs clients, le plus souvent dans le secteur de la Marne.



Les formations

Le statut de matelot, point de départ de la progression hiérarchique, peut s'acquérir en CFA (centre de formation d'apprentis) ou en lycée professionnel, grâce au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) de navigation fluviale. Pour devenir artisan batelier, il est conseillé de préparer la MC (Mention Complémentaire) « transporteur fluvial » ou d'intégrer l'ISNI (Institut supérieur de la navigation intérieure). Par ailleurs, certains certificats et attestations professionnels sont nécessaires (voir encadré page 14), qui peuvent être préparés dans le cadre des formations ou en candidat libre.

Le CAP de navigation fluviale

Ce CAP forme en deux ans des matelots qualifiés, futurs artisans bateliers ou salariés des compagnies de transport fluvial. Son enseignement, destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, est dispensé en continu au lycée professionnel Émile-Mathis à Schiltigheim (Bas-Rhin) ou en alternance au CFANI (Centre de formation d'apprentis de la navigation intérieure) dans les Yvelines, qui dispose également d'une classe préparatoire au CAP accessible dès 15 ans. Cette deuxième formule permet à des jeunes d'apprendre le métier de matelot alternativement dans une entreprise et au CFANI.




La formation. Dans les deux cas, la formation comprend un enseignement général, des cours de technologie professionnelle

La Mention Complémentaire « transporteur fluvial »

Cette formation, dispensée au CFANI, permet aux titulaires du CAP de navigation fluviale d'approfondir leurs qualifications professionnelles en matière de gestion, de maîtrise des techniques de navigation et de sécurité, tout en apportant des connaissances supplémentaires, notamment dans le domaine du transport de passagers. La formation, rémunérée, s'étale sur une année scolaire, par la voie de l'apprentissage. Elle permet de se préparer à l'examen de l'ACP (attestation de capacité professionnelle), obligatoire pour créer une entreprise de transport fluvial.



et des travaux pratiques encadrés par des professionnels de la batellerie. À Schiltigheim, le stage de fin d'année a lieu essentiellement à bord de bateaux de promenade ou de croisière fluviale. Dans les deux cas, la formation est gratuite. Au CFANI, elle est rémunérée à partir de 16 ans.

 **Les coordonnées.** CFANI (Centre de formation d'apprentis de la navigation intérieure), 43, rue du Général-de-Gaulle, BP 51, Le Tremblay-sur-Mauldre, 78490 Montfort-l'Amaury, tél. 01.34.94.27.70 ; Internet : <http://cfani.free.fr>. Lycée professionnel Émile-Mathis, 1, rue du Dauphiné, 67300 Schiltigheim, tél. 03.88.18.55.18.

Le diplôme de l'Institut supérieur de la navigation intérieure





Copyright VNF Pierre Cheuva

La formation de l'ISNI (Institut supérieur de la navigation intérieure) est l'unique cursus supérieur dédié aux métiers de la navigation, du transport et de la logistique fluviaux (métiers à terre ou embarqués). Elle permet aux futurs entrepreneurs individuels de transport fluvial d'acquérir les connaissances en gestion,

comptabilité et droit utiles à l'exercice de leur profession.

Peuvent préparer le diplôme de l'ISNI les titulaires d'un bac général, professionnel ou technologique justifiant de connaissances en anglais et en allemand suffisantes. La formation est également ouverte aux personnes ayant acquis une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine des transports.

 **La formation.** Pendant deux ans, l'enseignement alterne cours théoriques et pratiques à bord d'un bateau-école. Le tout est complété par un total de huit mois de stages en entreprise. Les frais de scolarité, à la charge de l'étudiant, s'élèvent à 840 €.

 **Les coordonnées.** ISNI, lycée Ferdinand-Buisson, 6, rue Houzeau, 76504 Elbeuf cedex, tél. 02.32.87.07.16.



Le CQP de capitaine de bateau fluvial

Ce CQP (certificat de qualification professionnelle) a été mis en place pour les bateliers salariés déjà en activité souhaitant améliorer leurs compétences ainsi que pour les demandeurs d'emploi candidats aux métiers de la navigation fluviale ne pouvant bénéficier de l'apprentissage. Il permet d'accéder aux postes de pilotage dans une entreprise de transport de marchandises ou de passagers.

Le certificat peut être préparé par les titulaires du CAP de navigation fluviale, par les détenteurs d'un CAP ou d'un BEP délivré par le ministère chargé de la Mer et justifiant d'une expérience professionnelle maritime d'au moins un an, par les bacheliers généraux ou professionnels, ou encore par les conducteurs professionnels des secteurs des transports ou du BTP ayant une expérience d'au moins deux ans.



La formation. La période d'enseignement, en formation continue, dure de dix à trente-deux semaines selon l'expérience antérieure en navigation fluviale du candidat, avec neuf semaines de formation théorique, le reste se déroulant à bord d'unités fluviales.



Les coordonnées. CAF (Comité des armateurs fluviaux), 8, rue Saint-Florentin, 75001 Paris, tél. 01.42.60.36.18, Internet : www.caf.asso.fr.

Certificats et attestations

Pour devenir artisan batelier, il est nécessaire d'être titulaire d'une ACP (attestation de capacité professionnelle), qui peut être obtenue, à partir de 18 ans, par équivalence avec un diplôme supérieur spécialisé en transports, par équivalence professionnelle dans une entreprise de transport, ou par le passage d'un examen. L'inscription à l'examen et les demandes d'équivalences s'effectuent auprès de VNF.

Pour conduire des bateaux de commerce, le certificat de capacité (permis de conduire) est obligatoire. Le passage de l'examen, à partir de 18 ans, nécessite une expérience professionnelle préalable de quatre ans. Cette durée peut être ramenée à un an : le certificat obtenu sera alors valable uniquement pour la catégorie de bateaux sur laquelle le candidat aura passé l'examen. Les diplômes du CAP navigation fluviale, de la Mention Complémentaire et de l'ISNI donnent droit à des équivalences d'expérience professionnelle.

Trois partenaires qui dynamisent le fluvial !



Voies navigables de France (VNF)

Etablissement public à caractère industriel et commercial créé en 1991. VNF assure l'entretien, l'exploitation et la modernisation d'un réseau de 6700 km de rivières et canaux navigables.

Il est également acteur de la promotion et du développement du transport et du tourisme fluvial,

www.vnf.fr



Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale (CNBA)

Etablissement public national, la CNBA a le rôle d'une Chambre de métiers et représente les intérêts des entreprises individuelles et des coopératives artisanales de transport fluvial.

Elle est également Centre de formalités des entreprises et concourt à l'organisation de la formation.

cnba.paris@wanadoo.fr



Comité des Armateurs Fluviaux (CAF)

Le CAF est une organisation professionnelle représentative des intérêts des entreprises de transport fluvial de fret ou de passagers : petites ou moyennes entreprises, compagnies de navigation ou coopératives d'entreprises artisanales.

Il compte 80 entreprises adhérentes.

www.caf.asso.fr



Les métiers de la navigation fluviale

Quels sont les débouchés ?

Le secteur de la navigation fluviale enregistre une croissance moyenne de plus de 4 % par an depuis plus de dix ans. Les opportunités d'emploi sont croissantes, d'autant que dans les prochaines années, les départs en retraite seront nombreux. Le secteur a besoin de personnel navigant qualifié pour assurer le transport des passagers et des marchandises.

Quelles sont les conditions de travail ?

Salarié ou artisan : deux statuts sont possibles, qui impliquent deux styles de vie. Le premier permet de travailler à bord d'un bateau au sein d'une équipe avec un salaire fixe, des garanties sociales et des jours de repos à terre. Le second s'exerce dans un contexte familial, privilégiant l'indépendance et un cadre environnemental agréable.

Comment débiter ?

Dès 16 ans, on peut embarquer en tant que matelot tout en préparant le CAP de navigation fluviale, ou comme homme de pont pour acquérir une première expérience professionnelle. Après 18 ans, il est possible de progresser dans la hiérarchie ou de créer son entreprise.

Imprimeur : Top Print (59200 Tourcoing).